



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4876^e séance

Jeudi 4 décembre 2003, à 15 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Tafrov	(Bulgarie)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Burundi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, M. Jacob Zuma, Vice-Président de l'Afrique du Sud.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

M. Jacob Zuma, Vice-Président de l'Afrique du Sud est escorté à la table du Conseil.

Le Président : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Jacob Zuma, Vice-Président de l'Afrique du Sud.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nteturuye (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire S. E. M. Gert Rosenthal, Président du Conseil économique et social.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Gert Rosenthal à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord

auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne la parole à S. E. M. Jacob Zuma, Vice-Président de l'Afrique du Sud.

M. Zuma (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, de m'accorder, encore une fois, l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Il y a exactement un an que j'ai eu ce même privilège, date à laquelle j'ai fait un exposé au Conseil de sécurité.

Le vingtième Sommet des pays des Grands Lacs sur l'Initiative régionale de paix au Burundi, tenu en Tanzanie le 16 novembre 2003 sous l'égide du Président de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni, Président de l'Initiative régionale au Burundi, et du Président Joaquim Chissano, Président de l'Union africaine, m'a chargé, en tant que facilitateur, de faire de nouveau un rapport au Conseil et de demander sans tarder une assistance directe en faveur du processus de paix au Burundi. Cette assistance permettra de consolider les acquis, de préparer le terrain à des élections démocratiques dans 11 mois, et d'ancrer fermement le Burundi sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables.

Nous sommes heureux de signaler qu'au cours de l'année écoulée, des progrès énormes ont été réalisés, et nous arrivons à la fin de 2003 sur une note positive grâce aux développements importants qui ont eu lieu, notamment la mise en place de la Mission africaine au Burundi, la conclusion des négociations en cours et l'application de divers accords, y compris le partage du pouvoir et la transformation de l'appareil sécuritaire.

La Mission africaine qui, l'année dernière à la même époque, n'était encore qu'une idée, a été établie avec succès en mars de cette année et n'a ménagé aucun effort pour s'acquitter de son mandat. Elle a été créée par une décision du dix-neuvième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Initiative régionale de paix au Burundi, tenu en Tanzanie en décembre 2002. La création de la Mission africaine a été, à notre avis, conforme au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies qui appuie la mise en place d'initiatives régionales en vue du règlement de conflits, à condition que ces arrangements cadrent avec les buts et principes de l'ONU.

De telles initiatives sont également mentionnées au Chapitre VI, qui prévoit le recours à des initiatives

régionales pour le règlement des différends sans la participation active et directe, mais avec le plein appui, de l'Organisation des Nations Unies.

Les objectifs de la Mission africaine sont les suivants : superviser la mise en oeuvre des accords de cessez-le-feu, une tâche qu'elle continue d'entreprendre avec efficacité à notre satisfaction; appuyer les initiatives de désarmement et de démobilisation et donner des conseils sur la réinsertion des anciens combattants – une tâche qu'elle a commencé à exécuter avec efficacité, comme nous en rendrons compte dans cet exposé; contribuer à la stabilité politique et économique du Burundi – une responsabilité dont elle s'est acquittée de manière exceptionnelle – en aidant à l'application de tous les accords et en jetant les bases de la reconstruction sociale et économique du Burundi; et travailler à créer les conditions favorables à la mise en place d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies – une tâche exécutée elle aussi avec professionnalisme et succès – ce qui nous amène à venir dire ici aujourd'hui que le moment est venu pour que l'Organisation des Nations Unies s'implique activement.

La Mission africaine est dirigée par l'Ambassadeur Bah, le Représentant spécial de l'Union africaine au Burundi, qui est assisté de trois adjoints, venus d'Afrique du Sud, de la Tanzanie et de l'Ouganda. Elle possède une composante militaire, sous le commandement du général de division Siphon Binda, de l'Afrique du Sud, formée de contingents du Mozambique, de l'Éthiopie et de l'Afrique du Sud. Elle possède également une composante observateur militaire de 43 membres, venus du Burkina Faso, du Gabon, du Mali, du Togo et de la Tunisie. La Commission mixte de cessez-le-feu de la Mission africaine au Burundi est dirigée par le général Alioune Samba de l'ONU. À la fin du mois de novembre, les effectifs totaux de la force s'élevaient à 2 656 hommes et femmes. La Mission est largement considérée comme un exemple et un modèle brillants des solutions africaines aux problèmes de sécurité sur le continent.

En ce qui concerne les accords de cessez-le-feu, dans mon rapport de l'année dernière, j'ai indiqué que lors de la signature de l'accord entre le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) de M. Nkurunziza et le Gouvernement de transition, certaines questions en souffrance devaient toujours être négociées. Il s'agissait notamment de la participation

des anciens mouvements armés dans les institutions de transition de l'État et du Parlement, ainsi que les questions relatives au désarmement, à la démobilisation et à l'édification d'un nouvel appareil de sécurité inclusif au Burundi. La négociation de ces questions s'est achevée avec succès et a permis la signature des deux Protocoles de Pretoria, le 8 octobre et le 2 novembre 2003, et l'accord général de cessez-le-feu signé à Dar es-Salaam, le 16 novembre 2003, qui était un regroupement de tous les accords entre le CNDD-FDD de M. Nkurunziza et le Gouvernement de transition.

Il est important de souligner que depuis la signature du premier Protocole de Pretoria entre le Gouvernement burundais et le CNDD-FDD, le 8 octobre 2003, le niveau de violence a considérablement baissé, ramenant la paix sur au moins 95 % du territoire du Burundi. Les manifestations de joie des réfugiés burundais pendant la signature de l'accord général à Dar es-Salaam ont été pour nous une indication d'un véritable désir de paix de la part du peuple burundais.

Nous pouvons, par conséquent, dire sans craindre d'être contredits que le processus de paix au Burundi s'est engagé dans une phase décisive et irréversible. Et ceci d'autant plus que la mise en oeuvre de tous les accords de cessez-le-feu et des Protocoles de Pretoria a été rapide et que le changement est manifeste. Cette évolution de la situation a donné un élan considérable à la mise en oeuvre de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha d'août 2000, qui sert de guide à la période de transition.

Le Gouvernement de transition comprend maintenant des représentants des trois mouvements qui ont signé des accords de cessez-le-feu avec le Gouvernement de transition. Parmi les principaux nouveaux membres clefs du Cabinet burundais se trouve M. Pierre Nkurunziza, chef du CNDD-FDD, qui a récemment été nommé Ministre d'État chargé de la bonne gouvernance. Les membres du CNDD-FDD qui doivent se joindre aux institutions de transition sont revenus au Burundi, et M. Nkurunziza doit revenir à Bujumbura samedi. Le retour de M. Nkurunziza et de sa délégation à la vie publique au Burundi est une autre étape importante du processus de paix.

Une autre manifestation concrète de l'attachement des Burundais à la paix a été la facilité et la maîtrise avec lesquelles s'est déroulée l'alternance

présidentielle en mai de cette année. Le Président Pierre Buyoya, de la famille politique tutsie, a quitté ses fonctions et a été remplacé par le Président Domitien Ndayizeye, de la famille politique hutu, conformément à l'Accord d'Arusha de 2000. Le pays n'a par conséquent cessé d'aller de l'avant. Il faut également faire remarquer que le Burundi a achevé avec succès les deux premiers tiers de la période de transition à la fin de laquelle – dans 11 mois – une législature et un exécutif démocratiquement élus devraient être en place pour remplacer les institutions de transition.

Nous sommes d'avis qu'en raison de ces faits nouveaux encourageants, le Burundi est aujourd'hui plus proche d'une paix durable que jamais auparavant pendant ces 10 années de conflit.

Le fait que le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) d'Agathon Rwasa se trouve actuellement à l'extérieur du processus de paix est regrettable. Néanmoins, cela ne fait pas obstacle au processus de paix, vu que la majorité des parties prend part au processus.

Le Sommet de novembre a clairement fait savoir au FNL qu'il devait s'associer au processus de paix sous trois mois. Conformément au Sommet, au-delà de cette date limite ou dans le cas d'un refus catégorique de s'associer au processus de négociation, le FNL serait considéré comme une organisation opposée à la paix et à la stabilité. Les chefs d'État demandent instamment que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale tout entière appuient leur position afin d'exercer des pressions sur le mouvement.

Nous apprécions les appels répétés lancés publiquement par le Conseil de sécurité au FNL et ce, depuis un certain temps, pour que ce mouvement s'associe au processus de paix sans délai. Nous notons, par exemple, la déclaration à la presse faite le 14 août 2003 par le Président du Conseil de sécurité, invitant les États membres de l'Initiative régionale à user de leur influence et à exercer des pressions pour contraindre le FNL à engager des pourparlers de paix.

Le Sommet m'a donné pour mandat de poursuivre les efforts afin d'encourager la participation du FNL au processus. Je lui ai transmis ces messages et espère qu'il répondra positivement. Lors de notre dernière rencontre, l'an dernier, les représentants du

FNL avaient réaffirmé leur volonté de s'associer au processus de paix, mais avaient posé des conditions préalables. Je ne cesserai d'encourager la participation du mouvement et j'ai encore bon espoir qu'une solution pourra être trouvée.

Tout en saluant les succès remarquables obtenus l'an dernier, il reste encore beaucoup à faire. Le Burundi devra faire face à de graves difficultés dans les semaines et les mois à venir, parmi lesquelles figurent le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants de retour dans leurs foyers, ainsi que le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Le CNDD de Jean Bosco et le PALIPEHUTU-FNL d'Alain Mugabarabona ont commencé à regrouper certains de leurs combattants sur le site de cantonnement, à Muyange. Ils ont indiqué que d'autres combattants seraient rapidement cantonnés. Les combattants du CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza sont déjà en route vers différents points de rassemblement en vue d'être cantonnés. Au début novembre, j'ai accompagné une délégation CNDD-FDD – dirigée par son Secrétaire général Hussein Rajabu – au Burundi afin qu'ils entament les préparatifs de leur participation à la Mission africaine. La visite a une fois de plus montré à la population burundaise que le processus de paix progressait. Il est important de noter que de nombreux réfugiés, principalement de Tanzanie, ont commencé à revenir au Burundi par leurs propres moyens depuis la signature des accords finaux. Ainsi la situation porte à l'optimisme et à l'espoir.

La Mission africaine, responsable du cantonnement et du désarmement des combattants avant leur démobilisation, a besoin de ressources pour s'acquitter avec efficacité de son mandat. Qui plus est, la Mission africaine a besoin de ressources pour l'entretien des forces de la Mission africaine. Très rapidement, la mission devra assumer la pleine responsabilité de l'entretien des troupes au moment où s'achève la période d'autosubsistance pour les pays fournisseurs de contingents. Il est extrêmement urgent que des ressources financières soient trouvées sans délai. Je dois souligner que nous apprécions l'aide annoncée par le Conseil de sécurité dans la déclaration du 18 décembre 2002 – notamment la fourniture d'une aide logistique au déploiement de la Mission africaine et les appels répétés à la communauté des donateurs pour apporter son appui.

Nous souhaitons réaffirmer que le succès du processus de paix burundais continue d'exiger une

participation plus directe de l'ONU. L'Union africaine, l'Initiative régionale des Grands Lacs, l'Équipe de facilitation, la Mission africaine et les parties burundaises ont apporté leur contribution et ont permis au Burundi de réaliser le chemin parcouru. La communauté internationale doit maintenant aider à consolider ces acquis positifs.

Nous sommes convaincus que des processus devraient être maintenant mis en place pour envisager comment l'Organisation des Nations Unies pourra prendre une part active et directe au processus de paix burundais. Après mûre réflexion, les conditions nous semblent maintenant propices pour que l'ONU manifeste son appui et sa solidarité en prenant la relève de la Mission africaine au Burundi, en réaffectant le contingent militaire existant et en déployant une opération de maintien de la paix de l'ONU. L'autre mesure de secours plus immédiate consiste à fournir un appui matériel, logistique et financier à la Mission africaine pour lui permettre de continuer son activité à mesure que se poursuivent les préparatifs d'une participation plus étoffée de l'ONU.

Nous souhaiterions exprimer une fois encore notre gratitude à l'ONU pour l'appui qu'elle a fournie jusqu'ici à bien des égards, notamment la contribution inestimable du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Burundi, l'Ambassadeur Berhanu Dinka. Nous sommes d'avis que pour que l'Afrique soit en paix avec elle-même, nous devons oeuvrer tous ensemble pour appuyer les nations qui évoluent sur la voie de la paix et de la stabilité. Nous sommes émus par le fait que le Conseil de sécurité appuie pleinement la position africaine et qu'il a toujours été disposé à prêter son plein appui en vue de réaliser le noble objectif d'une Afrique pacifique et prospère.

Le Président : Je remercie le Vice-Président de l'Afrique du Sud de son exposé exhaustif et de son analyse de la situation au Burundi.

Je donne maintenant la parole au Président du Conseil économique et social, M. Gert Rosenthal.

M. Rosenthal (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, vous m'avez demandé de partager avec le Conseil de sécurité les vues du Conseil économique et social sur l'évolution récente du processus de paix au Burundi. À l'évidence, je ne peux pas m'exprimer au nom de tous les membres du Conseil économique et social, mais il y a trois observations que je peux faire

sans crainte dans le cadre plus large du renforcement de la coopération entre nos conseils respectifs.

La première observation que j'aimerais faire est que le Burundi semble posséder toutes les caractéristiques envisagées par les initiateurs des groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit. Il n'y a aucun doute que les accords de paix actuellement en cours d'application exigent des décisions difficiles de la part des Burundais eux-mêmes, et que les mesures déjà prises méritent, et appellent, une assistance internationale.

Une partie de l'assistance requise entre clairement dans le cadre du mandat du Conseil de sécurité. Il faut par exemple s'assurer que les forces de maintien de la paix de l'Union africaine resteront en place ou seront remplacées par des soldats de la paix de l'Organisation des Nations Unies, ou qu'il y aura une combinaison des deux, comme l'a si éloquemment exprimé le Vice-Président de l'Afrique du Sud.

Une autre partie de l'assistance entre clairement dans les attributions du Conseil économique et social, comme par exemple le soutien à la transition entre le relèvement et la reconstruction, d'une part, et le développement à long terme d'autre part. Je pense, entre autres, aux activités de plaidoyer pour un allègement de la dette extérieure, le soutien budgétaire et l'impératif de la création d'emplois productifs.

Une troisième partie se situe quelque part entre les deux et comprend, par exemple, l'appui à la démobilisation, au désarmement, à la réinsertion et à la réintégration des ex-combattants, ainsi que l'aide humanitaire pour aider à la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées. Il y a aussi une possibilité d'un rôle direct pour une assistance technique reposant sur l'ONU, par exemple en appui au processus électoral.

En somme, il est clair que l'ONU peut jouer un rôle diversifié pour soutenir le Burundi de façon globale.

Une seconde remarque est que, comme c'est généralement le cas dans les pays qui sortent d'un conflit, la paix est une condition sine qua non pour la reconstruction et le développement, tandis que le développement est le principal ingrédient qui permet de rendre la paix durable. L'impératif immédiat au Burundi est d'éviter un retour au conflit. L'impératif à

plus long terme consiste à offrir aux Burundais la possibilité d'un retour à une vie normale et l'occasion de jouir d'un niveau de vie acceptable.

Enfin, il est tout à fait clair que le système des Nations Unies ne va pas être l'unique source d'assistance, ni même la principale. Mais nous pouvons jouer un rôle de catalyseur en oeuvrant avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations non gouvernementales et même le monde des affaires pour soutenir les Burundais dans les efforts qu'ils déploient pour réparer les immenses dégâts qu'ils se sont eux-mêmes occasionnés et leur construire un avenir meilleur. Nous pouvons militer en faveur d'un solide partenariat entre la communauté internationale et les Burundais.

Ainsi, comme je l'ai affirmé dans cette salle, il y a moins de deux semaines, lorsque nous nous sommes réunis avec le Président de la Guinée-Bissau, je suis convaincu que notre mécanisme de groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit peut jouer un rôle très significatif. Il est certain que le Burundi nous offre la possibilité de démontrer la validité de cette hypothèse de façon tout à fait décisive.

Le Président : Comme il n'y a pas de liste d'orateurs pour la présente séance, j'invite les membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole pour faire des observations ou poser des questions au Vice-Président sud-africain ou au Président du Conseil économique et social à le faire savoir dès maintenant au Secrétariat.

Je vois qu'entre-temps cela a été chose faite pour certaines délégations.

M. de la Sablière (France) : Je souhaite d'abord saluer la présence parmi nous du Vice-Président Zuma, et c'est pour moi l'occasion d'adresser aux autorités sud-africaines, et plus particulièrement au Président Mbeki, nos félicitations et nos remerciements pour les efforts remarquables qu'elles ont accomplis pour que le Burundi retrouve enfin le chemin de la paix et de la stabilité. Ces efforts sont venus couronner ceux des chefs d'État de l'Ouganda et de la Tanzanie, et de tous les autres acteurs de l'initiative régionale pour le Burundi.

La France se félicite des accords des 2 et 8 novembre derniers. Des efforts restent encore à accomplir. Je pense naturellement aux Forces

nationales de libération (FNL), qui n'ont toujours pas rejoint le processus de paix en cours. J'ai pris très bonne note des indications qui nous ont été données par le Vice-Président Zuma sur l'état des contacts avec le FNL, qui malgré les efforts très louables menés par les autorités d'Afrique du Sud, piétinent encore. Mais je note que le Vice-Président Zuma nous a donné, lorsqu'il a évoqué cette question à la fin, une note plutôt d'espoir, en disant qu'il voyait de ce point de vue l'avenir avec optimisme, malgré bien sûr la difficulté de l'exercice.

La paix et la stabilité au Burundi dépendront aussi bien sûr de l'amélioration de la situation économique et sociale dans le pays. Dans cette période, il est tout à fait essentiel que la communauté internationale ne ménage pas ses efforts et soit au rendez-vous. À cet égard, il est bien sûr essentiel que le Conseil économique et social, dont je salue le Président qui vient de nous parler, puisse jouer tout son rôle dans la perspective de la Conférence des donateurs, prévue à Bruxelles les 14 et 15 janvier.

Le processus de paix au Burundi, qui a fait beaucoup de progrès, doit encore être consolidé. La France est favorable, dans son principe, à la perspective d'une opération de maintien de la paix au Burundi. Il apparaît nécessaire, au Burundi comme ailleurs, de relayer, de consolider les efforts régionaux et d'assurer une cohérence régionale à l'action de l'Organisation des Nations Unies. Mais dans l'immédiat, il nous paraît essentiel que la communauté internationale puisse apporter tout son appui aux efforts de l'Union africaine. L'Union européenne, pour sa part, s'est mise en mesure de soutenir de manière très significative l'action de l'organisation africaine au Burundi, en lui attribuant une aide de 25 millions d'euros.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous saluons la présence parmi nous du Vice-Président de la République sud-africaine, M. Jacob Zuma. Nous le remercions de son compte rendu sur la situation actuelle au Burundi, les perspectives de paix dans ce pays et les efforts déployés par les pays africains en vue de ramener la paix au Burundi.

La présence du Vice-Président Jacob Zuma au Conseil de sécurité aujourd'hui illustre l'engagement de son pays ainsi que son engagement personnel en faveur de la recherche d'une solution durable au conflit au Burundi. Le rôle joué par l'Afrique du Sud dans le

processus de paix burundais a en effet été tout à fait exemplaire. En facilitant les négociations entre burundais et en prenant la tête de la mission de l'Union africaine, l'Afrique du Sud a apporté une continuité aux efforts des Burundais désireux de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit.

Les derniers événements reflètent les efforts déployés pour mettre un terme à un conflit qui en 10 ans a fait plus de 100 000 morts et des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées.

Dans le cadre de l'ONU, l'Afrique du Sud, en ajoutant le groupe consultatif du Conseil économique et social pour le Burundi, encourage la communauté internationale à considérer le Burundi au-delà du conflit et à jeter les bases d'une assistance internationale durable au pays. La récente visite d'une mission d'évaluation du Conseil économique et social témoigne d'un tel engagement.

Nous regrettons que les négociations de Nairobi entre le Gouvernement et les Forces nationales de libération (FNL) n'aient pas réussi à atteindre les résultats attendus. Comme le Conseil de sécurité l'a fait à plusieurs reprises, nous avons exhorté les FNL à cesser immédiatement les hostilités et à entamer des négociations sérieuses avec le Gouvernement de transition sans plus tarder.

Nous sommes d'avis que le tour positif des événements du Burundi ne se confirmera que lorsque la communauté internationale se montrera incontestablement déterminée à aider le Burundi à affronter les problèmes sociaux et économiques et d'autres conséquences dérivant du conflit armé.

À cet égard, l'ONU est appelée à jouer un rôle décisif, de concert avec l'Union africaine, pour consolider la paix et assurer le redressement et la reconstruction après le conflit.

La présence de la mission de l'Union africaine traduit l'engagement important de l'Afrique à participer à la consolidation de la paix au Burundi, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Une telle mesure devrait être complétée par le déploiement d'une mission des Nations Unies en temps utile, comme prévu dans l'Accord d'Arusha, et à cet égard nous aimerions attirer l'attention du Conseil sur la nécessité d'appliquer les mêmes règles au Burundi qu'au Libéria, qu'à la République démocratique du Congo et, nous espérons – et comme

cela semble être le cas –, à la Côte d'Ivoire dans un avenir proche.

Le Conseil de sécurité a réaffirmé à diverses reprises son appui à la Mission africaine du Burundi; il s'est félicité des progrès auxquels elle a contribué jusqu'à présent dans le cantonnement des combattants rebelles; et a appelé toutes les parties concernées à fournir d'urgence une aide financière et logistique à la mission.

Les pays africains, et en particulier l'Afrique du Sud, qui portent le fardeau principal de la mission de maintien de la paix au Burundi disposent de ressources limitées, et il faut un effort soutenu de toute la communauté internationale pour garantir la pleine capacité opérationnelle de la mission et pour la renforcer en vue de relever les défis auxquels fait toujours face le processus de paix burundais.

Nous convenons tous qu'une solution durable pour le Burundi dépendra en grande partie des progrès réalisés dans sa vie économique. Nous nous félicitons que les institutions de Bretton Woods, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union européenne soient disposés à aider le Burundi à satisfaire à ses besoins économiques.

Toutefois, nous sommes inquiets du faible taux de décaissement des annonces de contributions faites par la communauté internationale en vue d'assurer le redressement et la reconstruction économiques du Burundi. Sur le montant annoncé des 981 millions de dollars, seulement 36 % ont été décaissés jusqu'à présent.

Ce sont, selon nous, les questions les plus essentielles auxquelles le Burundi fait face actuellement : la réticence marquée du dernier groupe rebelle, le FNL, à se joindre au processus de paix; le besoin d'aide financière et logistique pour le déploiement de la Mission africaine et sa transformation en opération des Nations Unies; une aide économique soutenue au Gouvernement burundais lui permettant de consolider le processus de paix.

Pour terminer, je dirai un mot sur la dimension régionale du conflit dans les pays de la région des Grands Lacs. Les progrès relatifs aux processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi ont permis d'avancer dans la recherche d'un règlement global des problèmes dans la région sur la base de

relations de bon voisinage, de sécurité et de coopération entre tous les pays de la région.

M. Akran (Pakistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais dire combien nous nous réjouissons de voir le Vice-Président Zuma, d'Afrique du Sud, nous faire l'honneur une fois encore de sa présence au Conseil de sécurité et nous le remercions de son éloquente intervention au Conseil. Nous nous félicitons du rôle positif que l'Afrique du Sud et en particulier le Vice-Président Zuma ont joué dans la facilitation du processus de paix au Burundi.

J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Gert Rosenthal, de la déclaration réfléchie qu'il a faite aujourd'hui.

Le Pakistan se sent encouragé par l'évolution positive récente du processus de paix burundais, notamment par la participation du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) aux arrangements de partage du pouvoir politique au sein du Gouvernement de transition. Nous espérons aboutir rapidement à un accord qui encouragera les FNL à signer le cessez-le-feu et à se joindre au processus de paix. Nous continuons de demander instamment à toutes les parties de respecter l'Accord d'Arusha.

Le Pakistan soutient également les efforts déployés par l'Union africaine, en particulier sa mission de maintien de la paix. Nous souscrivons à l'appel lancé par l'Union, dont le Vice-Président Zuma s'est fait ici l'écho, à un plus grand soutien logistique et financier afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat – un mandat que le Conseil a soutenu dans sa résolution 1375 (2001).

Nous demandons instamment aux pays donateurs et aux organisations donatrices de fournir l'aide nécessaire. L'ONU devrait également envisager de participer aux efforts de maintien de la paix au Burundi, à condition que toutes les parties l'acceptent. Le Vice-Président Zuma a également évoqué la possibilité d'efforts conjoints de maintien de la paix de la part de l'ONU et de l'Union africaine.

Tandis que ces importantes mesures sont prises dans le sens du renforcement de la paix au Burundi, il nous faudra encore affronter les conséquences humaines du conflit. Les problèmes humanitaires, y compris en particulier le problème du rapatriement et

de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et la question du cantonnement et de la réinsertion des combattants armés font partie des questions qu'il faut aborder de toute urgence.

La situation au Burundi est complexe et exige une approche globale non pas seulement sur le plan politique mais également sous ses angles social et économique. Par conséquent, il faut en premier lieu une aide plus généreuse pour assurer le redressement socioéconomique du pays. Le processus politique qui ne s'accompagnera pas d'un tel soutien économique approprié ne sera pas durable.

En outre, nous devons étudier les moyens par lesquels l'ONU, en particulier ses trois principaux organes, peuvent contribuer à la paix, à la reconstruction, au redressement et à la réhabilitation du Burundi. À cet égard, nous nous félicitons de la résolution du Conseil économique et social du 17 juillet créant un groupe consultatif spécial. Nous devrions peut-être commencer à étudier d'autres formes de coopération globale entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, par exemple à travers la création d'un comité composite.

L'Union africaine peut, en oeuvrant de concert avec l'ONU, y compris le Conseil de sécurité parvenir à réaliser le rêve de tous nos membres ici présents et du peuple burundais de paix et la sécurité que les Burundais méritent largement.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se réjouit de la présence en ces lieux du Vice-Président de l'Afrique du Sud, Jacob Zuma, et le remercie d'avoir informé le Conseil de la situation au Burundi. La Chine apprécie à sa juste valeur le rôle important joué par le Gouvernement sud-africain et notamment par son Vice-Président, S. E. M. Zuma, facilitateur du processus de paix au Burundi. Elle se félicite des succès remportés lors du récent Sommet de l'initiative régionale des Grands Lacs pour la paix au Burundi.

La Chine note avec satisfaction que, grâce aux efforts concertés déployés par toutes les parties concernées et par la communauté internationale, le processus de paix au Burundi a enregistré de grands progrès. Le Gouvernement de transition du Burundi et le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) ont récemment signé un Accord global de cessez-le-

feu, qui représente un grand pas en avant dans le processus de paix au Burundi.

Nous espérons que toutes les parties concernées s'acquitteront, en toute bonne foi, des engagements qu'elles ont pris et que les dispositions de l'Accord seront pleinement appliquées pour ramener la paix et la réconciliation au Burundi dans le cadre de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Aujourd'hui, le processus de paix au Burundi se heurte encore à de nombreux obstacles. Quelques groupes armés opposés au Gouvernement ont jusqu'ici continué à refuser d'adhérer au processus de paix. Des attaques armées se sont récemment multipliées à Bujumbura, causant des victimes et des dégâts matériels. La Chine est gravement préoccupée par cette évolution de la situation. Nous appelons tous les groupes armés opposés au Gouvernement à tenir compte des intérêts fondamentaux de la nation, à faire preuve de leur attachement à la réconciliation nationale et à adhérer rapidement au processus de paix.

La Mission africaine au Burundi constitue une tentative remarquable des pays africains visant à régler leurs différends par leurs propres moyens. Cette tentative a contribué, de manière décisive, à stabiliser la situation. Aider le Burundi à parvenir à la paix globale ne relève pas de la seule compétence de l'Union africaine. C'est également une responsabilité incontournable de l'Organisation des Nations Unies, qui devrait renforcer sa coordination et sa coopération avec l'Union africaine et son appui à la Mission africaine au Burundi pour maintenir, grâce à ces efforts concertés, l'élan pris aujourd'hui par le processus de paix dans ce pays.

Nous constatons que dans son intervention, M. Zuma a exprimé l'espoir de voir l'ONU jouer un rôle plus actif dans la question du Burundi, opinion que partage pleinement la Chine qui est prête à examiner sérieusement cette question au Conseil de sécurité.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, saluer la présence au Conseil de sécurité du Vice-Président Zuma. Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président, de votre rapport et je remercie votre pays d'avoir pris la tête des efforts régionaux de l'Union africaine en faveur du Burundi. De toute évidence, la Mission africaine au Burundi joue actuellement un rôle clef. La paix se trouve à un tournant décisif. Nous avons entendu un compte rendu bien plus positif que nous ne pouvions l'espérer, il y a

12 mois. Les parties burundaises semblent décidées à rechercher la paix. Il est fort possible que cette amélioration soit durable, mais il n'en demeure pas moins qu'il subsiste encore beaucoup d'obstacles importants. La sécurité à l'intérieur du pays est essentielle si l'on veut que le processus de paix soit couronné de succès. Il sera ainsi indispensable d'assurer la sécurité dans le domaine de l'intégration politique et militaire. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion seront aussi cruciaux et le Burundi aura besoin d'aide dans tous ces domaines, qu'ils soient politiques ou, de manière tout aussi importante, économiques.

En résumé, le Royaume-Uni estime que la communauté internationale doit adopter une approche intégrée s'étendant aux aspects politiques, sécuritaires ainsi qu'aux aspects de désarmement, démobilisation, et réinsertion des militaires, au développement économique du pays et bien davantage encore. L'obligation de la communauté internationale est d'autant plus grande que les Africains, au niveau de l'ensemble du continent et de la région, mettant au point des solutions qui leur sont propres. Le Royaume-Uni estime qu'en ces circonstances nous sommes dans l'obligation d'apporter l'appui exigé par ces solutions.

Pour ce qui concerne l'ONU, nous pensons qu'il est nécessaire d'organiser une intervention bien ciblée, couvrant tous les domaines et garantissant la participation de tous les instruments et éléments de la famille des Nations Unies, notamment et comme cela nous a été dit, le rôle crucial du Conseil économique et social. Il faut donc une approche intégrée et coordonnée qui réponde aux besoins du Burundi et évite que ne se répètent certaines des catastrophes qui se sont déjà produites. Il y a beaucoup d'éléments positifs sur lesquels se fonder et nous avons l'obligation d'agir.

Je suis certain que c'est précisément ce qui est envisagé et prévu par le Secrétariat. Le Royaume-Uni accueillerait avec intérêt, en temps voulu, un avis sur la manière dont la communauté internationale et l'ONU peuvent faire face à la situation actuelle. Comment appuyer au mieux l'effort total nécessaire et comment, surtout, garantir au mieux le processus de paix et renforcer les efforts déployés sur le terrain qui exigent notre appui? Si cela signifie une opération de maintien de la paix, le Royaume-Uni est tout à fait disposé à l'envisager. Examinons donc l'éventail des solutions possibles : quels sont les conseils, à considérer en

consultation avec les parties les plus directement intéressées.

Il existe un réel besoin de ressources et de capacités supplémentaires pour renforcer la Mission africaine et pour répondre à tous les besoins du Burundi. Je suis heureux d'annoncer que le Royaume-Uni va faire don de 3,4 millions de dollars supplémentaires, au niveau bilatéral, pour renforcer la Mission africaine actuellement déployée au Burundi et pour appuyer les efforts de désarmement, démobilisation et réinsertion. Ce financement viendra en sus des contributions de l'Union européenne.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Vice-Président Zuma et le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Gert Rosenthal, de leurs déclarations très encourageantes et complètes.

Je voudrais saluer l'Afrique du Sud pour ses efforts de médiation au Burundi. Après l'échec du Sommet de Dar es-Salaam, en septembre 2003, l'on pouvait douter que tout accord soit possible entre le Gouvernement de transition et le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), n'eût été l'engagement indéfectible de l'Afrique du Sud, au plus haut niveau politique.

Mon gouvernement voudrait également se féliciter vivement de l'engagement exemplaire dont fait montre l'Union africaine, et notamment les pays qui fournissent des contingents à la Mission africaine au Burundi. L'Allemagne soutient la Mission africaine, à la fois au niveau bilatéral, à hauteur de 400 000 euros, et par le biais de sa contribution, aux 25 millions d'euros promis par l'Union européenne. Nous pensons que cet engagement régional si résolu restera un facteur décisif pour la mise en oeuvre du Protocole de Pretoria, durant laquelle toutes les parties concernées seront confrontées à des problèmes nouveaux et complexes.

À notre avis, le cantonnement des ex-combattants et leur intégration dans l'armée nationale sont les tâches les plus urgentes qui exigent une approche bien équilibrée et coordonnée. L'Union européenne apporte une contribution importante grâce à la fourniture et à la distribution d'aide alimentaire.

Mon gouvernement est favorable à l'adoption d'une approche multiple en faveur d'un processus de

paix durable au Burundi qui inclurait la région africaine, l'ONU et la communauté des donateurs. La Mission africaine au Burundi, l'Initiative régionale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Bureau des Nations Unies au Burundi et les institutions des Nations Unies sont autant d'éléments importants à cet égard, mais c'est, au premier chef, l'engagement de toutes les parties burundaises qui est nécessaire.

L'absence d'un accord de cessez-le-feu avec les Forces nationales de libération (FNL) est un problème qui doit être réglé avant qu'un accord de paix général ne puisse être signé et appliqué. Pour qu'aucun groupe ou individu mécontents ne puissent faire des FNL le pôle d'attraction de tous les opposants à l'Accord d'Arusha et au Protocole de Pretoria, il est essentiel que les dividendes de la paix soient visibles et se traduisent concrètement par un développement économique et social. Toutefois, si les FNL n'entament pas de négociations avec le Gouvernement dans le délai de trois mois fixé par l'Initiative régionale, le Conseil pourra envisager des mesures de coercition contre les dirigeants des FNL qui refusent de coopérer et imposer un embargo sur les armes à l'encontre des FNL.

Comme nous l'avons entendu, notamment de la bouche du Vice-Président Zuma, des progrès ont été accomplis, mais il reste de grands obstacles à surmonter pour que le processus de paix soit couronné de succès. Il faut maintenant s'attaquer énergiquement au reste des réformes, malgré les résistances qui demeurent. Nous exhortons l'ensemble des parties rwandaises, et notamment les factions de la police et de l'armée burundaises qui sont déçues par le Protocole de Pretoria, à reconnaître que le Protocole offre une chance réelle de paix durable, non seulement pour le Burundi, mais aussi pour l'ensemble de la région des Grands Lacs.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : À mon tour, je remercie le Vice-Président Zuma de son exposé très instructif, qui met clairement en évidence les nombreux progrès accomplis au Burundi grâce aux efforts inlassables que lui-même, son pays et bien d'autres ont déployés. Pourtant, il reste manifestement encore beaucoup à faire. Comme l'a indiqué l'Ambassadeur Rosenthal dans l'excellente vue d'ensemble qu'il a présentée, il est nécessaire que nous tous – la communauté internationale, l'ONU, les États pris individuellement

et les pays de la région – agissons de concert pour régler les nombreux problèmes en suspens et aider ainsi les Burundais à sortir de la crise.

Nous félicitons le Gouvernement et le mouvement Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) pour les progrès qu'ils ont accomplis dans la mise en oeuvre des Protocoles de Pretoria du 8 octobre et du 2 novembre. Par ailleurs, nous avons appris avec satisfaction l'entrée du CNDD-FDD dans le Gouvernement de transition et prions instamment toutes les parties de continuer à mettre en oeuvre l'ensemble des accords, et tout particulièrement l'Accord de cessez-le-feu du 2 décembre 2002. La sécurité doit être prioritaire si l'on veut avancer dans tous les autres domaines.

Nous nous réjouissons que l'Afrique du Sud et d'autres pays de la région continuent d'apporter leur appui au processus de paix. Nous nous félicitons surtout du rôle moteur joué par les dirigeants de l'Afrique du Sud, notamment lors du Sommet de l'Initiative régionale des Grands Lacs pour la paix au Burundi, qui s'est tenu le 16 novembre. À notre tour, nous prions instamment le Gouvernement de transition et les FNL de s'appuyer sur les réunions récemment organisées à Nairobi pour entamer des négociations positives et nous invitons le Vice-Président Zuma à poursuivre dans ses efforts pour ramener les FNL à la table de négociation.

Je tiens à féliciter l'Union africaine du rôle positif qu'elle assume en supervisant l'exécution de l'Accord de cessez-le-feu. Je félicite également la Mission africaine au Burundi, qui, comme l'a indiqué le Vice-Président, doit être considérée comme un modèle exemplaire d'engagement africain. Elle est la preuve que l'Afrique est résolue à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Les États-Unis sont extrêmement favorables à cette approche et l'encouragent vivement. Tous les membres de la communauté internationale devraient faire de même et aider nos amis africains à relever les défis auxquels ils sont confrontés, comme dans le cas présent.

Nous nous réjouissons que l'Éthiopie et le Mozambique aient récemment rejoint la Mission africaine au Burundi sans heurt. Résolus à fournir un appui logistique à la Mission, nous avons récemment débloqué 6,2 millions de dollars à cette fin. Nous

invitons instamment tous les autres pays à soutenir les efforts de la Mission africaine.

Par ailleurs, nous saluons l'action du Bureau de l'ONU au Burundi, qui, de concert avec le Représentant spécial du Secrétaire général à la présidence de la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha, garantit un rôle important de l'ONU dans le processus.

Nous espérons que le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion commencera le plus tôt possible et que le Gouvernement burundais travaillera en étroite coopération avec la Banque mondiale pour mettre en place rapidement au Burundi un vigoureux programme de désarmement, démobilisation et réinsertion sous l'égide de la Banque mondiale.

Nous saluons également l'initiative de la Belgique d'organiser une conférence des donateurs, qui, si j'ai bien compris, se déroulera à Bruxelles en janvier. J'espère qu'un grand nombre de pays y participeront. Comme je l'ai dit, il est primordial que la communauté internationale aide et encourage l'Afrique à régler ses problèmes et lui offre tout l'appui voulu quand des décisions ardues sont requises.

Nous croyons comprendre que le Département des opérations de maintien de la paix va envoyer au Burundi une équipe d'évaluation chargée de dresser le bilan de la situation sur le terrain. Nous nous en félicitons et attendons avec impatience ses conclusions, en espérant que cela débouchera à l'avenir sur l'ouverture d'un débat fructueux qui permettra de trouver des solutions, notamment en ce qui concerne les composantes désarmement, démobilisation et réinsertion du processus de paix.

M. Atieh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite la bienvenue au Vice-Président de l'Afrique du Sud, M. Jacob Zuma. Nous le remercions des informations utiles qu'il nous a fournies dans sa déclaration. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Rosenthal, Président du Conseil économique et social, et le remercions lui aussi de sa déclaration.

Ma délégation a pris note de l'importante déclaration faite par les chefs d'État de la région des Grands Lacs au vingtième Sommet de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, qui s'est tenu à Dar es-Salaam, en Tanzanie. Ma délégation est favorable à

toutes les initiatives régionales ou autres qui visent à instaurer la paix dans la région des Grands Lacs, et en particulier au Burundi.

À cet égard, nous rendons hommage à l'Afrique du Sud, plus précisément au Président Mbeki, ainsi qu'au facilitateur, M. Zuma, et à l'Union africaine pour le soutien qu'ils apportent au Gouvernement de transition au Burundi. Nous les remercions d'œuvrer en faveur de la mise en œuvre des accords, dont les Protocoles de Pretoria, signés par les parties aux fins d'un partage acceptable des pouvoirs politiques, de défense et de sécurité et aux fins de la tenue d'élections libres et régulières qui marqueront la fin de la période de transition.

La République arabe syrienne réaffirme qu'il est important d'appuyer l'Initiative régionale pour la paix dans les Grands Lacs. Nous rendons hommage aux efforts de la Mission africaine au Burundi, qui s'acquitte avec succès de son mandat. Cette mission a contribué largement au règlement du conflit et au retour de la paix et de la sécurité au Burundi. Une action régionale de cette ampleur requiert un appui constant de notre part afin que le cessez-le-feu entre les parties puisse être préservé et que des mesures soient prises en vue de désarmer, de démobiliser et de réinsérer les anciens combattants.

Ma délégation considère, comme tous les orateurs précédents, que la communauté internationale doit continuer d'appuyer la Mission africaine au Burundi, et nous invitons le Conseil à agir de façon efficace et appropriée dans ce sens pour que la paix soit préservée au Burundi, dans le respect des Protocoles de Pretoria. La Mission africaine joue un rôle essentiel durant cette phase en vue d'assurer la paix et la stabilité au Burundi. Un appui logistique et matériel de la communauté internationale et des donateurs devra être fourni à la Mission afin qu'elle assume sa mission comme il se doit.

M. Smirnov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais d'abord saluer la présence dans cette salle du Vice-Président d'Afrique du Sud, M. Zuma, et je voudrais le remercier du rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur l'état actuel du processus de paix au Burundi. Nous sommes également reconnaissants au Président du Conseil économique et social, M. Rosenthal, pour sa contribution à notre débat d'aujourd'hui.

La présente réunion reflète l'interaction et la complémentarité des organes des Nations Unies et des efforts régionaux visant à régler une situation conflictuelle spécifique. Nous relevons des progrès majeurs dans la gestion de la crise au Burundi et ce, grâce à la signature de l'Accord sur la paix entre le Gouvernement et le mouvement Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) de M. Nkurunziza, le 16 novembre à Dar es-Salaam, avec l'aide des Gouvernements d'Afrique du Sud, du Mozambique, de l'Ouganda et de la Tanzanie.

La décision de créer un nouveau gouvernement dans le pays a été une mesure majeure sur la voie de la réconciliation dans le pays. Nous relevons le rôle de l'Union africaine et de la Mission africaine au Burundi. En dépit de difficultés assez considérables auxquelles elles font face, elles font tout ce qui est possible pour qu'une guerre sanglante et à grande échelle n'éclate pas à nouveau.

À moins d'un accord global sur un cessez-le-feu, auquel toutes les parties au conflit doivent adhérer sans exception, il ne sera pas possible d'assurer une paix stable au Burundi. Le Conseil de sécurité a déjà à plusieurs reprises demandé aux Forces nationales de libération (FNL) d'arrêter les combats et de s'associer à des pourparlers constructifs avec le Gouvernement central. Malheureusement, il n'y a eu aucun progrès significatif dans ce sens. L'Union africaine et les pays ayant une influence devraient essayer de tout faire pour exercer cette influence sur le FNL.

Nous souhaitons étudier avec soin les propositions présentées aujourd'hui pour promouvoir le processus de paix. Le moment est venu de mettre fin aux combats au Burundi. Plus tôt cela sera fait, plus vite la paix, la stabilité et le développement seront réalisés dans la région des Grands Lacs.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie vivement le Vice-Président Zuma d'être ici parmi nous et pour son exposé ainsi que pour le rôle central que son pays et lui-même continuent de jouer en ce qui concerne la question du Burundi.

La signature le 8 octobre du Protocole de Pretoria sur le partage des pouvoirs politiques, de défense et de sécurité au Burundi est un motif de satisfaction. Nous savons que cela a déjà conduit à des mesures concrètes, telles que la restructuration du Gouvernement de transition. Cela a eu lieu à la fin du mois de novembre

lorsque les membres du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) de Nkurunziza ont rejoint le gouvernement.

Mais nous pensons que le processus demeure fragile et qu'il existe de grands défis à relever. Premièrement, un appel ferme doit être lancé aux parties pour prendre des mesures consolidant les actions positives déjà prises. Cela inclut l'application intégrale de l'accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement de transition et le CNDD-FDD de Nkurunziza, tel qu'approuvé le 16 novembre.

Deuxièmement, un autre défi important au processus de paix reste la question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion pour laquelle les résultats déjà obtenus restent limités. Nous pensons qu'actuellement, après la signature du Protocole de Pretoria, le moment est venu de faire de véritables progrès sur cette question. En outre, les forces de la Mission africaine au Burundi sont pleinement déployées. Troisièmement, comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, il faut redire qu'il y a un appel aux Forces nationales de libération d'Agathon Rwaswa pour s'engager sans délai dans des négociations avec le Gouvernement de transition et s'associer au processus de paix.

Enfin, nous soulignons l'importance d'assurer que les progrès au niveau politique conduisent à une amélioration de la situation de la population civile. Malheureusement, la situation humanitaire n'a pas connu d'amélioration jusqu'à présent. Un appel ferme doit être lancé une nouvelle fois à toutes les parties au conflit pour faciliter un accès libre et sans entrave des organisations humanitaires à la population civile.

Par ailleurs et comme de nombreux orateurs l'ont déjà indiqué, l'appui de la communauté internationale au processus de paix au Burundi est fondamental. Nous soulignons l'importance majeure que revêt la Mission africaine au Burundi du fait qu'elle est la première opération africaine de maintien de la paix. Nous insistons sur les efforts que les acteurs régionaux déploient, ainsi que l'Union européenne, et nous pensons que nous devons tenir compte de la relation étroite existant entre le processus de paix au Burundi et la tenue de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le Conseil de sécurité a récemment consacré une séance à cette question.

Nous pensons que la consolidation du processus de paix au Burundi est fondamentale afin que les questions qui seront traitées à la conférence le soient de façon efficace. Je voudrais également exprimer nos remerciements au Président du Conseil économique et social pour ses commentaires extrêmement utiles sur la contribution de l'ECOSOC au processus de paix.

M. Diallo (Guinée) : Je voudrais, à mon tour, exprimer la gratitude de ma délégation au Vice-Président Zuma, d'Afrique du Sud, pour son exposé complet et pertinent sur la situation actuelle au Burundi, en sa qualité de Facilitateur. Nos remerciements vont également au Président du Conseil économique et social, qui a su dégager les grandes lignes de ce que doit être le rôle de son institution dans la consolidation de la paix au Burundi.

Il ne fait aucun doute que des progrès remarquables ont été enregistrés depuis un an, et particulièrement ces deux derniers mois, dans le cadre du retour à la normalité dans ce pays. Aussi bien l'Union africaine, à travers sa Mission, que les Nations Unies, par le biais de leur bureau à Bujumbura, et d'autres partenaires ont contribué à cette avancée. Mais nous devons reconnaître que des embûches demeurent, qui méritent d'être écartées. Parmi celles-ci, et non des moindres, il y a l'hésitation, voire le refus du PALIPEHUTU-FNL Rwaswa d'intégrer le processus de paix. Ma délégation souhaiterait à cet égard recueillir l'avis du Vice-Président Zuma sur la meilleure démarche à adopter pour amener ce mouvement à changer d'attitude. Il a bien fait état, dans son intervention, des préalables que celui-ci a soulevés pour sa réinsertion définitive.

Pour terminer, ma délégation reste convaincue qu'il n'y a pas d'alternative à la restauration de la paix au Burundi qui ne passerait pas le renforcement en première étape de la présence de la Mission africaine avec l'objectif d'envisager à brève échéance sa relève par une force des Nations Unies robuste et crédible.

M. Tidjani (Cameroun) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait s'associer à nos préopinants pour saluer la présence parmi nous du Vice-Président de l'Afrique du Sud, S. E. M. Jacob Zuma, et pour le remercier pour son exposé sur l'évolution du processus de paix au Burundi ainsi que pour son analyse des voies et moyens pour consolider les acquis et ancrer progressivement le Burundi dans la voie de la paix, de la sécurité et du progrès. Nous remercions également le

Président du Conseil économique et social pour son brillant exposé.

Ma délégation voudrait également dire très sincèrement toute son appréciation au Gouvernement sud-africain pour les efforts méritoires qu'il a déployés en vue de ramener la paix au Burundi ainsi que pour sa contribution décisive à la signature le 8 octobre dernier à Pretoria d'un accord politico-militaire entre le Gouvernement de transition et les Forces pour la défense de la démocratie (FDD).

Nous voulons également saluer l'action des pays de la région. Leurs efforts dans le cadre de l'Initiative régionale ont été couronnés de succès. Ma délégation se félicite de l'évolution positive de la situation au Burundi, marquée principalement par la signature, le 16 novembre 2003 au cours du vingtième Sommet de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, qui s'est tenu à Dar es-Salam, d'un accord de partage du pouvoir en matière politique, de défense et de sécurité entre le Gouvernement de transition du Burundi et la faction du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), dirigée par Pierre Nkurunziza.

Du reste, le Vice-Président Zuma nous a exposé de façon détaillée les progrès qui ont été réalisés. Ma délégation voudrait donc féliciter chaleureusement les parties burundaises et les encourager à continuer résolument dans ce sens. Sans leur volonté de réconciliation, sans leur capacité à faire les concessions nécessaires à la cessation des hostilités et au retour à une situation propice à l'épanouissement de leur peuple, nous n'aurions pu aboutir à l'Accord que nous célébrons aujourd'hui.

Nous souhaitons dire toute notre appréciation à l'action du Président Domitien Ndayizeye; sa détermination dès sa prise de fonctions à oeuvrer en faveur de la réconciliation de tous les Burundais et du retour à la paix au Burundi et les efforts constants qu'il a déployés depuis lors dans ce sens sont admirables. Nous saluons l'engagement pris par les parties de cesser les hostilités, d'établir un État de droit et de former une armée nationale. Nous appuyons fermement l'ultimatum lancé aux Forces nationales de libération (FNL) d'Agathon Rwasa de suspendre les hostilités et de rejoindre le processus de paix dans un délai de trois mois. Le FNL doit comprendre qu'il n'y a pas d'autre alternative que la table des négociations.

Nous souscrivons pleinement à l'analyse du Vice-Président Zuma. Il est en effet maintenant important que le processus de paix au Burundi bénéficie d'un soutien urgent et accru de la communauté internationale, surtout dans la situation actuelle marquée par un manque de fonds pour le soutien au processus de paix. L'ONU, l'Union européenne et les bailleurs de fonds doivent agir rapidement pour soutenir l'élan engendré par la signature de ces accords. À ce propos, nous tenons à remercier l'Union européenne d'avoir promis une aide additionnelle de 25 millions de dollars. Il est important que cette somme puisse être débloquée rapidement.

Les conditions de vie des Burundais sont parmi les plus précaires. Divers domaines, parmi lesquels la sécurité alimentaire, la protection et l'accès aux services de base nécessitent une aide humanitaire vitale. Nous soutenons à cet égard l'appel de fonds lancé le mois dernier en faveur de Burundi par l'ONU.

La question des réfugiés et personnes déplacées est cruciale. Ce sont les principales victimes du conflit burundais. Au début de 2003, 800 000 Burundais étaient réfugiés en Tanzanie, et il y avait 300 000 civils déplacés. Leur nombre s'est encore accru avec les combats qui se sont déroulés le mois dernier entre les forces gouvernementales et les FNL d'Agathon Rwasa. Leur situation ne fait que se détériorer. Tous les efforts nécessaires doivent alors être faits pour que la gestion du rapatriement et de la réinstallation ne devienne pas une nouvelle source de conflit mettant en péril le processus de paix.

Oui, le processus de paix au Burundi est dans une phase décisive et irréversible. On ne saurait trouver meilleur moment et meilleure opportunité pour une contribution décisive de la communauté internationale en faveur du retour de la paix, de la sécurité et de la concorde dans ce pays meurtri. Nous émettons l'espoir que cet appel sera entendu et suivi d'effets.

Je voudrais terminer en indiquant l'appui de ma délégation à l'envoi d'une mission de maintien de la paix de l'ONU au Burundi. Je vous remercie.

M. Pujalte (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation mexicaine tient tout d'abord à remercier M. Jacob Zuma, facilitateur du processus de paix au Burundi, des renseignements qu'il nous a fournis, et à faire consigner notre appréciation pour l'oeuvre importante qu'il a accomplie dans le processus de réconciliation dans ce pays.

Le Mexique se sent encouragé par l'évolution positive de la situation au Burundi, notamment dans le domaine politique. Nous nous félicitons de l'Accord conclu entre le Gouvernement de transition et la faction Nkurunziza du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), qui a permis d'intégrer ce groupe rebelle à la vie politique dans le cadre du Gouvernement de transition.

Il est indéniable que la décision des Forces nationales de libération (FNL) dirigées par Agathon Rwasa de ne pas participer aux négociations avec le Gouvernement de transition porte préjudice au processus de paix. Nous insistons sur la nécessité de progresser sur ce front. Nous saluons la décision utile prise par le FNL de se réunir pour la première fois avec des représentants du Gouvernement de transition, et nous encourageons les membres de ce groupe à continuer d'oeuvrer dans cette voie.

En dépit des progrès enregistrés dans le processus de paix, la situation reste fragile sur le plan de la sécurité. La situation humanitaire s'est aggravée par les affrontements qui se poursuivent et à la suite desquels des milliers de personnes ont dû abandonner leurs foyers. Nous condamnons encore une fois tous les actes de violence, et nous demandons la cessation immédiate des hostilités. Nous demandons également que l'on garantisse aux organisations humanitaires un accès libre et sûr à la population civile et surtout aux populations les plus vulnérables.

Compte tenu de l'accord conclu et en vue de consolider le processus de paix, le Gouvernement de transition devra mettre en oeuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour les anciens combattants.

Pour terminer, je tiens à remercier le Président du Conseil économique et social de son exposé et de ses observations sur l'aide à apporter au Burundi en situation d'après conflit. Une fois de plus, je souligne que nous avons écouté avec beaucoup d'attention les déclarations du Facilitateur, M. Zuma, et que le Mexique entend participer de manière constructive à la consolidation du processus.

M. Maquieira (Chili) (*parle en anglais*) : Très brièvement, je voudrais tout d'abord remercier le Vice-Président de l'Afrique du Sud, M. Jacob Zuma, de l'exposé qu'il a fait aujourd'hui et de la tâche importante qu'il a accomplie en faveur du Burundi en

sa qualité de Facilitateur. Nous remercions aussi le Gouvernement sud-africain et lui sommes reconnaissants de son engagement dans ce processus.

Nous pensons que l'exposé du Président du Conseil économique et social dont la présence est devenue habituelle et bienvenue dans cette enceinte était aussi très intéressant et a largement contribué aux travaux du Conseil.

Les progrès réalisés sur la voie de la paix et de la stabilité au Burundi sont importants et le Conseil devrait s'en féliciter tout en reconnaissant les défis considérables qui se posent à ce pays. Dans le même temps, nous regrettons que, malgré les efforts accomplis, les Forces nationales de libération (FNL) n'aient pas trouvé le moyen de s'associer au processus de paix. Nous encourageons les efforts continus visant à intégrer le FNL au Gouvernement de transition.

La réponse de la communauté internationale à l'égard du Burundi doit être immédiate, car il convient de consolider le processus de paix en cours grâce à l'assistance internationale. Cette assistance doit être complète et inclure une aide économique, des mesures visant à améliorer la situation humanitaire et favoriser la réconciliation nationale. Il convient également d'évaluer la meilleure manière d'assurer la sécurité et le maintien de la paix au Burundi, que ce soit grâce à la Mission africaine, à de nouvelles ressources ou à une participation des Nations Unies. En ce qui concerne l'Organisation, une approche intégrée exigera la participation de plusieurs organismes des Nations Unies, à savoir le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

Je pense que les travaux entrepris par le Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit sont liés aux travaux du Conseil de sécurité et nous pourrions étudier des formules comme celles suggérées par l'Ambassadeur du Pakistan pour améliorer les travaux réalisés par ces deux organes.

Pour terminer, il est important de consolider la paix au Burundi, ainsi que les résultats déjà enregistrés, pour éviter que le pays ne retombe dans la violence.

Le Président : Je voudrais maintenant faire quelques brèves observations à titre national.

Je voudrais, tout d'abord, à mon tour, remercier le Vice-Président de l'Afrique du Sud et Facilitateur du processus de paix burundais, M. Jacob Zuma, de son

exposé qui contient de bonnes nouvelles et surtout, lui dire combien ma délégation lui sait gré des efforts qu'il n'a cessé de déployer en vue de faire avancer le processus de paix au Burundi. La persévérance et la ténacité avec lesquelles il a accompli sa tâche doivent être saluées. Notre reconnaissance va bien évidemment également à son pays, l'Afrique du Sud.

Je voudrais également remercier le Président du Conseil économique et social de sa contribution extrêmement utile qui nous permet de voir plus clairement le chemin à parcourir pour atteindre notre objectif commun : un Burundi pacifié et stabilisé.

Mon pays se réjouit de l'évolution positive du processus de paix burundais malgré toutes ses fragilités. La Bulgarie, comme les autres délégations, se félicite de l'Accord de paix conclu entre le Gouvernement burundais et le mouvement Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) de M. Pierre Nkurunziza, signé le 16 novembre 2003, à Dar es-Salaam. Cet accord représente un pas très important sur le chemin de la paix. Nous encourageons les parties à le mettre en oeuvre dans les meilleurs délais. La Bulgarie tient à rendre un hommage appuyé également aux pays de l'Initiative régionale qui ont aidé à parvenir à cet Accord. Le rôle positif des États de la région ne saurait être surestimé.

La Bulgarie apprécie également à sa juste valeur la contribution précieuse de l'Union africaine à travers le déploiement de la Mission africaine au Burundi qui serait aidée et assistée de manière adéquate par la communauté internationale et par le Conseil de sécurité.

Il est important que le cessez-le-feu au Burundi devienne universel. À cet égard, à l'instar d'autres délégations, nous lançons un appel pressant aux Forces nationales de libération de M. Rwaso Agathon pour qu'elles renoncent à l'option militaire et se joignent sans délai au processus de paix.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je voudrais maintenant demander au Vice-Président Zuma et au Président Rosenthal s'ils souhaitent faire des observations supplémentaires en fonction des interventions des membres du Conseil.

Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

M. Zuma (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous présenter les collègues qui m'ont accompagnés ici. Je pense que c'est important. Julia Dolly Joiner, de la Commission des affaires politiques de l'Union africaine, qui est assise derrière moi, représente l'Union africaine. Il y a également l'Ambassadeur Welile Nhlapo, qui est l'un des chefs adjoints de la Mission africaine au Burundi, et Adonia Ayebare, qui est l'Ambassadeur de l'Ouganda à Kigali et au Burundi et chef adjoint de la Mission au Burundi.

Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, de me donner une nouvelle occasion de prendre la parole et je sais gré aux membres du Conseil de leurs contributions. Je crois pouvoir déduire de ces contributions que le Conseil apprécie les progrès réalisés au Burundi. Il est également ressorti clairement de ces observations que le Conseil estimait qu'il convenait d'appuyer ce processus, et je remercie très vivement les membres de leur appui, lequel était tout à fait nécessaire. Cet appui est similaire à celui que nous avons reçu lorsque nous sommes venus ici il y a un an exactement, et je dirais même qu'il est plus solide que celui reçu l'année dernière. Nous avons dit l'année dernière que nous avions un accord, mais que de nombreuses questions restaient à régler. Nous disons maintenant qu'il n'y a plus de questions en suspens, en particulier en ce qui concerne le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), dirigé par Pierre Nkurunziza et qui est la faction armée la plus importante du pays. La signature de cet accord et le ralliement au processus ont réellement constitué un grand pas en avant pour le Burundi. Comme je l'ai dit, ces forces font preuve de beaucoup de bonne volonté et d'enthousiasme. Elles se trouvent d'ailleurs aujourd'hui à Bujumbura pour se joindre au processus. Le processus de paix mérite donc d'être expressément appuyé par l'Organisation des Nations Unies.

Je sais que toute organisation a ses procédures qui parfois déterminent le rythme auquel les choses progressent mais je ne sais pas s'il n'y a pas d'exceptions pour aller plus vite ou prendre des raccourcis. Nous devrions tenir compte du fait que le processus qui nous intéresse est bien plus avancé que ceux d'autres régions, où l'on a encore des difficultés à maintenir la paix. Globalement, nous pouvons dire qu'au Burundi, nous avons dépassé le stade des problèmes de retour à la paix.

Par ailleurs, nous avons aujourd'hui la perspective d'élections dans moins d'un an et l'une des questions auxquelles nous devons nous atteler dans le cadre de ce processus est de veiller à ce que les élections se tiennent sans retard, pour que nous puissions mettre en place un Gouvernement démocratique au Burundi. Dans un sens, je pense que cela rend d'autant plus urgent l'appui pratique que nous devons mettre en place pour le Burundi. Les Burundais eux-mêmes sont impatients de voir comment les élections se dérouleront et quel type de formule sera suivi. Si le manque de ressources provoque des retards dans la mise en oeuvre des accords, l'interaction nécessaire entre les Burundais autour des élections s'en trouvera aussi retardée. Il s'agit, en effet, premièrement de discuter de la forme que doivent prendre les élections et deuxièmement, de déterminer comment les Burundais participeront aux préparatifs des élections. C'est donc une question très urgente qui exige que nous agissions au plus vite. Mais je pense que les membres du Conseil ont montré qu'ils appréciaient et comprenaient cette situation.

J'ai également noté que beaucoup d'observations – la quasi-totalité des orateurs l'ont faite – portaient sur la question du Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) dirigé par Agathon Rwaswa. Il me semble tout à fait naturel de soulever cette question, à laquelle nous accordons une grande attention. Je ferai certainement rapport au Conseil sur ce point. Mais, comme je l'ai dit dans mon exposé liminaire, le Conseil lui-même a pris des positions très précises sur cette question en appelant le FNL à rejoindre le processus. Je pense qu'il importe que le Conseil de sécurité réitère cette position et ajoute sa voix aux nombreuses autres voix qui préconisent, comme ceux qui se sont exprimés aujourd'hui, la participation du PALIPEHUTU-FNL au processus. Certes, je suis convaincu qu'à la fin des trois mois la région devra envisager la question de savoir ce qui peut être encore fait pour amener le FNL à prendre part au processus. J'espère que d'ici là, j'aurai pu dialoguer avec le FNL et peut-être le convaincre de s'intégrer au processus. Par conséquent, j'ai pris bonne note de cette question.

J'ai également noté des questions précises sur ce que je considérerais comme la meilleure voie à suivre à cet égard – notre collègue de la Guinée, je pense, est celui qui a posé la question. Je pense que chacun doit exercer des pressions – en d'autres termes, les appels

lancés au PALIPEHUTU-FNL doivent venir de nous tous. Mais je pense aussi que si le FNL ne se voit pas participer au processus – c'est-à-dire, par conséquent, qu'il est isolé du reste de la population du Burundi – et s'il estime qu'il est préférable pour lui de poursuivre ses activités négatives, il se définira, dans un sens, en dehors de ceux qui veulent la paix au Burundi. À ce moment-là, il faudra, certainement, nous asseoir tous autour d'une table pour voir ce que nous pouvons faire. Il doit également s'agir d'une décision collective — et non juste des Burundais, de la région ou du continent, mais également de toute la communauté internationale et, en particulier, de l'ONU.

Quoi qu'il en soit, nous devons dire, dans trois mois, où nous nous situons par rapport au FNL. J'ai grand espoir que le FNL saura apprécier la situation, notamment parce que depuis la signature de l'accord, tout ne va pas au mieux au sein du FNL : un grand nombre de ses forces armées sont passées au Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD); nous savons également qu'il y a un désaccord important en leur sein au sujet de ceux qui veulent participer au processus de paix, qui seraient apparemment la majorité. Malheureusement, leur chef a un point de vue différent, même s'il n'est pas celui de la majorité. Nous devons essayer de voir ce que l'on peut faire pour le persuader, parce que nous voulons trouver une solution pacifique et un meilleur moyen de le persuader de s'intégrer au processus. Je pense que les activités qui sont menées actuellement peuvent avoir un effet positif sur le FNL et le convaincre de participer au processus.

Je voudrais également dire que j'ai apprécié la déclaration du Président du Conseil économique et social. C'était une déclaration très claire et nous nous en félicitons.

Je sais également gré au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique de la position prise avec l'offre très pratique et concrète qu'ils ont faite, montants à l'appui, d'aider le processus de paix par une contribution bilatérale. Ceci est particulièrement apprécié, et par le continent tout entier, j'en suis certain. Cela nous sera d'une grande utilité concrète pour progresser dans le processus. Je pense que ceci est un exemple pratique pour le Conseil, en ce sens que le Conseil doit lui-même être en mesure de prendre des décisions très concrètes.

Je remercie beaucoup le Conseil de son appui, qui revêt beaucoup d'importance non seulement pour les Burundais et la région des Grands Lacs mais aussi pour l'ensemble du continent. Je sais gré à chacun de tout ce qui a été fait et je suis ému par l'appui apporté par le Conseil aujourd'hui.

Le Président : Je remercie le Vice-Président, M. Zuma, de ses commentaires et je le remercie une fois de plus de sa participation extrêmement utile à nos travaux aujourd'hui.

Je donne à présent la parole au Président du Conseil économique et social, qui voudrait faire quelques observations supplémentaires.

M. Rosenthal (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement porter à la connaissance des membres du Conseil la brève information suivante : le Groupe consultatif spécial pour le Burundi s'est rendu au Burundi il y a une semaine, sous la direction de l'Ambassadeur Kumalo. Ses membres sont le Burundi, l'Éthiopie, la France, le Japon et l'Afrique du Sud. Je me suis joint au Groupe en ma qualité de Président du Conseil économique et social et la Mission permanente

de l'Angola s'est jointe à nous en qualité de Président du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit. Nous espérons que le rapport, c'est-à-dire l'opinion collective des membres de ce Groupe, sera prêt au début de janvier. Bien entendu, nous le porterons à la connaissance des membres du Conseil de sécurité dès qu'il sera prêt.

Le Président : Je remercie le Président du Conseil économique et social de cette précision supplémentaire.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 30.